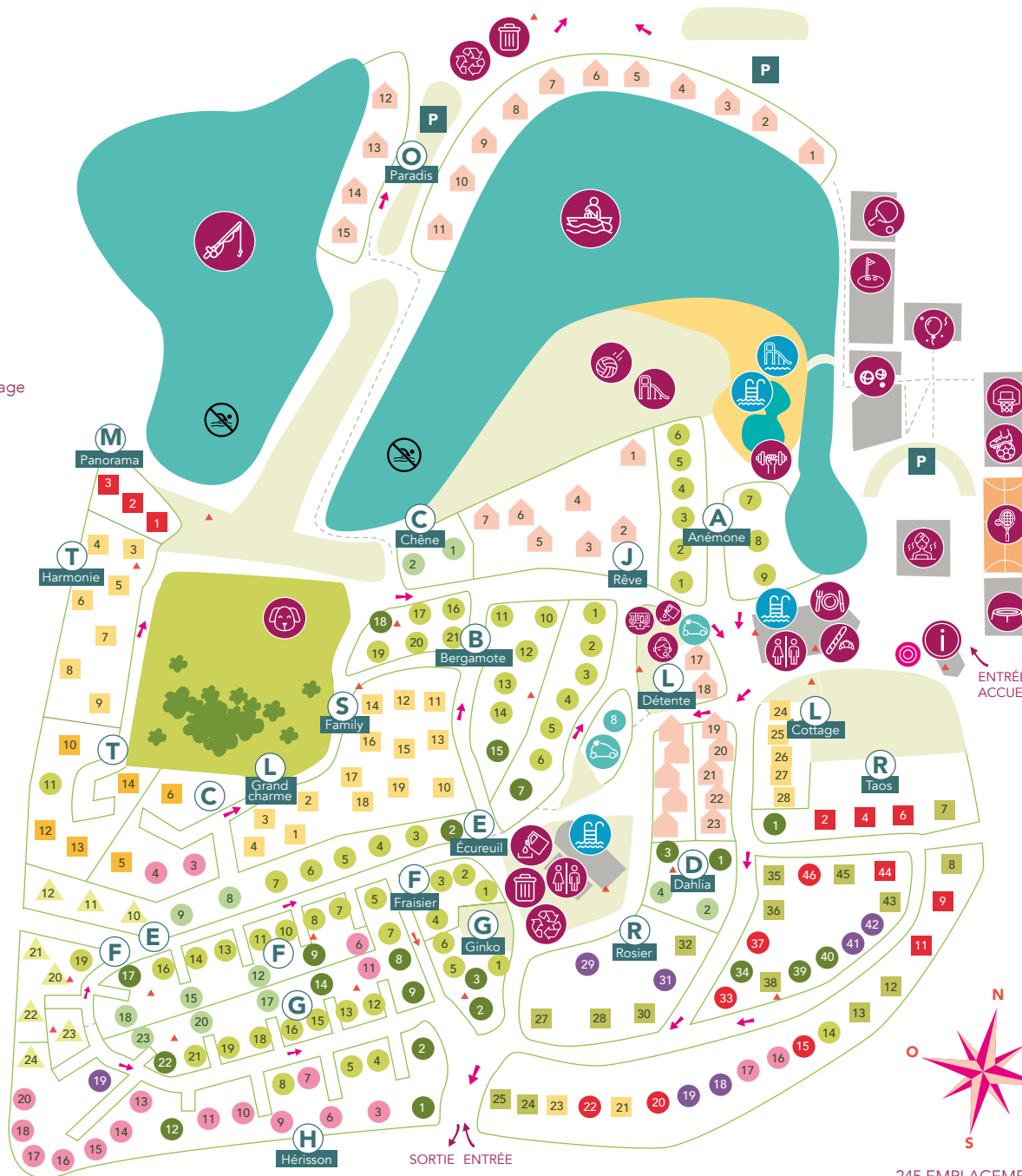


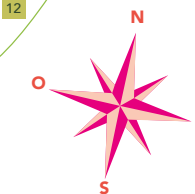
- Réception
- Le Terrasse Café
- Bread corner
- Toilette
- Tri recyclable
- Poubelle
- Aire de services camping car
- WC Chimique
- Soin esthétique/modelage
- Espace Bien être
- Espace de remise en forme
- Salle animation
- Piscine
- Toboggans aquatique
- Pêche
- Canoë
- Tennis de table
- Mini Golf
- Terrain de jeux
- Pétanque
- Terrain multisport
- Terrain multisport
- Tennis
- Trampoline
- Volley
- Caniparc



LES BOIS DU BARDELET



- CHEMIN PIÉTON
- EMPLACEMENT CLASSIQUE
- EMPLACEMENT CONFORT
- EMPLACEMENT AVEC BORNE DE RECHARGE GREEN UP pour véhicule électrique
- EMPLACEMENT CASTEL PREMIUM (Frigo, salon de jardin, 2 chaises longues, barbecue, 1 accès wifi)
- EMPLACEMENT CASTEL SUITE Sanitaire privé
- EMPLACEMENT CASTEL SUITE + FRIGO Sanitaire privé et réfrigérateur
- EMPLACEMENT CASTEL PREMIUM SUITE Sanitaire privé + réfrigérateur + équipement premium
- CHÂLET
- MOBIL-HOME
- MOBIL-HOME AVEC CLIMATISATION
- RÉSIDENTS ET COMITÉ D'ENTREPRISE
- VILLAGENT
- MOBIL HOME XXL
- ROUTE D'ÉVACUATION Emergency route
- ZONE REGROUPEMENT Assembly point
- EXTINCTEUR Extinguisher



245 EEMPLACEMENTS



Extrait du règlement intérieur

Pour permettre à tous de passer d'agréables vacances, nous vous prions de lire attentivement le règlement suivant et de le respecter pendant toute la durée de votre séjour.
Dans le contexte actuel, chaque vacancier séjournant dans le camping s'engage à respecter les gestes barrières préconisés par le gouvernement. Par avance, merci.

Article 1 - Bruit

Afin de respecter le rythme de chacun, les rassemblements nocturnes sont tolérés sur les parcelles jusqu'à 23 heures maximum. De 23 heures à 1 heure du matin nous mettons à votre disposition un point rencontre. Au delà d'une heure du matin, toute nuisance sonore sera considérée comme une infraction au règlement.
Un gardien garantira votre tranquillité tout au long de la nuit et s'assurera que le règlement ci-dessus est bien appliqué. L'usage des postes radio et de télévision est autorisé à l'intérieur des caravanes s'ils ne gênent pas les voisins. L'usage d'avertisseurs automobiles est formellement interdit ainsi que les accélérations intempestives de moteurs. La fermeture des portières et des coffres doit être aussi discrète que possible.

Article 2 - Circulation

La circulation en trottinette électrique n'est pas autorisée sur l'ensemble du Domaine.
La circulation à vélo n'est pas autorisée sur :

- Le parking d'accueil du domaine.
- La promenade autour de l'étang et autres terrasses bois.
- Le mini-golf.

Article 3 - Admission des mineurs

Les mineurs non accompagnés ne seront pas admis dans l'enceinte de l'établissement.

Article 4 - Jeux

Aucun jeu bruyant ou gênant ne devra être organisé sur les emplacements. Les chemins d'accès ne devront jamais être utilisés à l'occasion de jeux individuels ou collectifs. Des aires sont spécialement équipées pour les jeux des adultes et des enfants.
L'usage des jeux d'enfants et l'accès aux piscines sont entièrement sous la responsabilité des parents.

Article 5 - Visiteurs

Ils sont admis à séjourner dans le domaine sous l'entière responsabilité des personnes qui les reçoivent.
Dès leur arrivée, ils devront se présenter à la réception et verser une redevance par jour et par personne.
Leur voiture devra être stationnée sur le parking.

Article 6 - Linge

Les machines à laver et sécher sont à votre disposition dans chaque bloc sanitaire mais il est recommandé d'étendre le linge sur des séchoirs posés au sol et jamais sur des fils tendus à partir des arbres.

Article 7 - Sécurité

Tout feu de camp est interdit.
Le Domaine décline toute responsabilité en cas de détériorations, pertes, vols d'objets, vêtements, matériels etc.
La recharge d'un véhicule électrique n'est pas possible sur votre lieu de vacances, l'installation électrique de votre emplacement / hébergement ne le permet pas.

Article 8 - Terrasses du bar

Les plats à emporter ne pourront être consommés sur les terrasses du bar. Des tables de pique-nique sont installées sur la propriété. Les terrasses sont réservées aux consommateurs du bar (hors-sac interdit).
Une terrasse reste disponible pour les non-consommateurs.

Outre les sanctions prévues par les lois, décrets et arrêtés en vigueur, toute infraction au présent règlement peut entraîner les sanctions suivantes : - rappel à l'ordre - expulsion du terrain

Régulation extract

So that everyone may have an enjoyable holiday, please read carefully the regulations below and follow them during the length of your stay.
In the current context, each vacationer staying at the campsite agrees to respect the barrier gestures recommended by the government.
Thank you in anticipation

Article 1 - Noise

For everyone's comfort, nightly gatherings will not be tolerated on the pitches after 11 pm.
After this time we will make available a meeting place at your disposal until 1 am. After this time, all noise will be considered as a breach of the regulation. A night watchman will be on duty to enforce these regulations.
The use of radios and televisions is authorised only inside the caravans, and should not be heard by your neighbours.
The use of car horns is strictly prohibited, as are the inappropriate revving and acceleration of engines.
Closing of car doors and boots should be as discreet as possible.

Article 2 - Circulation

Riding an electric scooter is prohibited on the camping site.
The riding of bicycles is not allowed:

- In the reception area and car park
- On the walkway around the lake and on every wooded terrace
- On the mini golf area

Article 3 - Minors admission

Minors who are not accompanied are not allowed inside the 'Domaine'.

Article 4 - Games

Any noisy or annoying games should not be organised on the pitches. The access paths should never be used for individual or group games: special areas have been equipped for adults' or children's games.
The use of children's play areas and access to the swimming pools are under parents' responsibility.

Article 5 - Visitors

On their arrival all visitors should present themselves at Reception, pay a certain fee per person, per day and park their cars on the car park. Clients are fully responsible for their guest (s) at all times.

Article 6 - Washing

Washing machines and dryers are at your disposal in each sanitary installation but, if appropriate, it is recommended to hang wash on clothes airers, and never on a clothesline hung from the trees.

Article 7 - Safety

All campfires are prohibited.
The Domaine accepts no responsibility for damage, loss, or theft of personal belongings, clothing, equipment, etc.
Charging an electric vehicle is not possible at your holiday location; the electrical installation at your pitch/accommodation is not compatible.

Article 8 - Bar Terrace

- Take-away meals cannot be eaten on the terrace. Picnic tables are installed on the site.
- The use of the terrace is reserved for bar customers only.
- Another terrace is available for people who are not customers.

In addition to the sanctions allowed by the laws, orders and decrees in force, all breaches of these regulations can lead to the following penalties: - verbal warning - expulsion from the 'Domaine'



NUMÉROS UTILES/ USEFUL TELEPHONE NUMBERS

POILLY-LEZ-GIEN

Docteur/Doctor Bors : **06.32.74.05.01**
Pharmacie/Pharmacy : **02.38.67.28.43**
Taxi Paillous : **02.38.67.45.41**
Taxi Rosier : **06.81.50.86.44 & 02.38.67.02.13**
Pharmacie de garde : **3237**

GIEN

Hôpital/Hospital: **02.38.29.38.29**
Ambulance: **02.38.05.15.15**
Urgences/Emergency : **112**
SAMU: **15**
Pompiers/Fire brigade : **18**
Police/gendarmerie : **17**

Clinique vétérinaire
des portes de Sologne : **02.38.67.00.37**
Clinique vétérinaire
du Giennois : **02.38.38.16.38**
Urgences vétérinaire : **3115**